

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200072692-20250123_20250104-P04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2025

Communauté de Communes des
Vallées de la Braye et de l'Anille
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Plan des annexes n°6 - 2/4
Commune : VALENNES

1 : 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 23 janvier 2025
approuvant les dispositions de la modification de droit commun
du PLUi

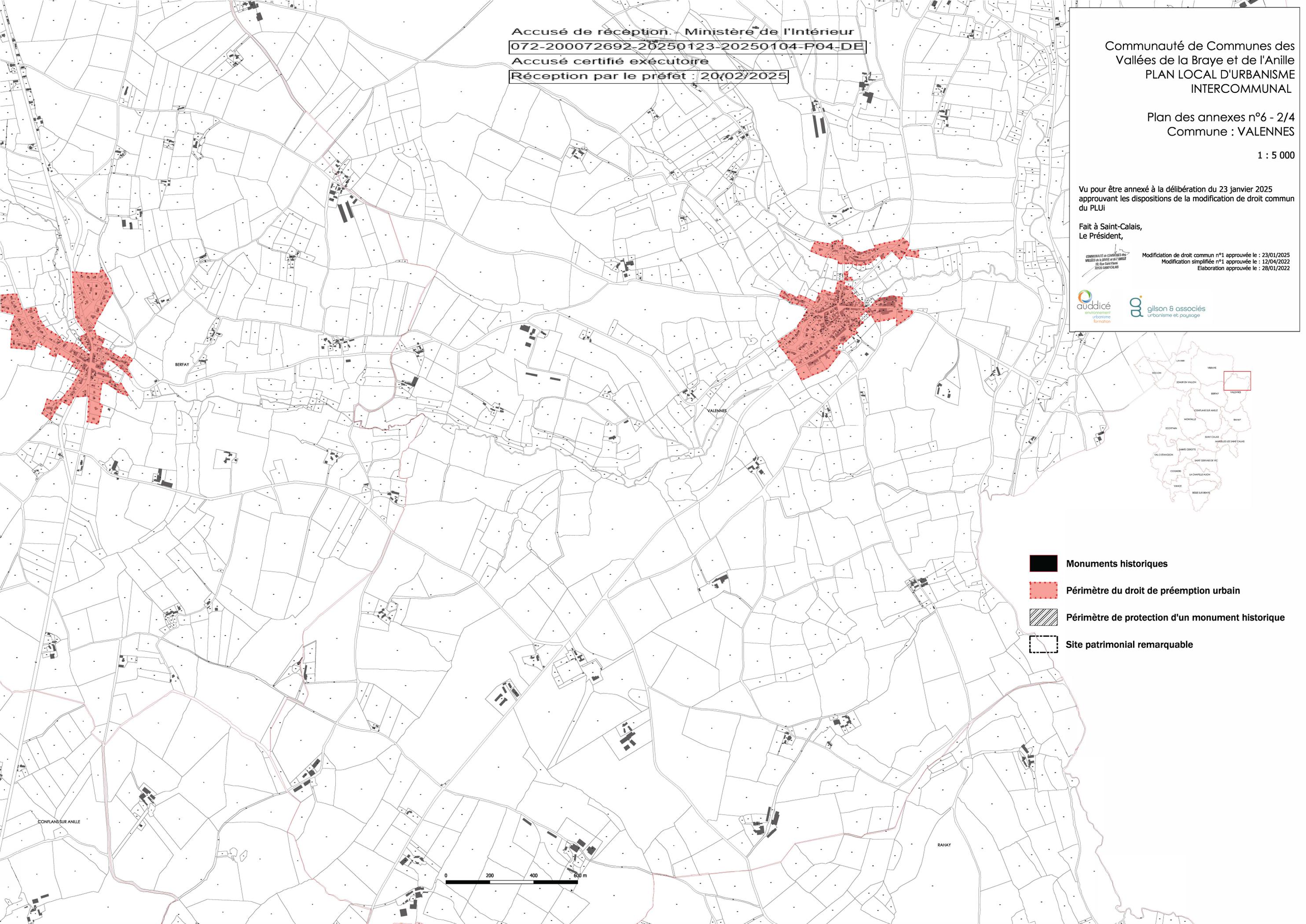
Fait à Saint-Calais,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE
17200 SAINT-CALAIS

Modification de droit commun n°1 approuvée le : 23/01/2025
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12/04/2022
Elaboration approuvée le : 28/01/2022

auddicé
environnement
urbanisme
formation

gilson 8 associés
urbanisme et paysage



-  Monuments historiques
-  Périmètre du droit de préemption urbain
-  Périmètre de protection d'un monument historique
-  Site patrimonial remarquable

